

ÉCONOMIE

Droits de douane : Trump fixe un ultime sursis au 1^{er} août

Le président américain assure que les taxes, dont le montant final n'est pas connu pour la quasi-totalité des pays, seront applicables à cette date.

Armelle Bohineust

Le 9 juillet devait être le jour de l'application de droits de douane punitifs par les États-Unis. Après une trêve de 90 jours censée permettre à leurs partenaires commerciaux de négocier et de parvenir à un accord un peu plus équilibré. Mais l'inconnue, la confusion et, plus que jamais, les menaces planent.

Donald Trump a publié lundi soir un décret repoussant au 1^{er} août l'entrée en vigueur des nouveaux droits de douane. Après avoir laissé planer un doute sur cette nouvelle échéance, il a affirmé mardi que ces sanctions « *commenceraient à être payées* » à cette date et qu'« *aucune prolongation ne serait accordée* ». Pour accentuer la pression, le président américain a distillé dans la journée de lundi, sur sa plateforme Truth Social, 14 lettres quasiment identiques envoyées à des pays essentiellement asiatiques. Le montant de la surtaxe qu'il menace d'appliquer sur les produits en provenance de ces 14 pays, à compter donc du 1^{er} août, varie de 25 % (Japon, Corée du Sud, Tunisie, notamment) à 40 % (Laos et Birmanie) en passant par 36 % (Cambodge et Thaïlande). Sur les quatre pays non asiati-

ques destinataires d'un courrier, l'Afrique du Sud est visée par une surtaxe de 30 %.

À son habitude, le locataire de la Maison-Blanche entretient le trouble sur le dessein de ces courriers qui décrivent plusieurs niveaux de droits de douane, sans indiquer s'ils seront l'objet d'une tractation ou s'il s'agit de la proposition finale. Pressé de dire ce qu'il en est, il a répondu évasivement : « *Je dirai finale, mais s'ils appellent avec une autre offre et qu'elle me plaît, alors nous le ferons.* »

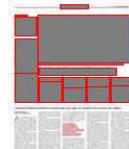
Ces lettres soulignent par ailleurs que, si des biens sont estampillés en provenance de ces pays mais proviennent en réalité d'ailleurs, une surtaxe « *plus élevée* » s'appliquera, ce qui vise notamment les produits chinois. Donald Trump a aussi assuré que toute riposte serait sanctionnée par une surtaxe additionnelle de même ampleur. « *Bien qu'elles soient à prendre ou à laisser, ces lettres représentent en fait un report de la date limite du 9 juillet au 1^{er} août pour conclure un accord avec les États-Unis* », observent des économistes.

Des négociations sont d'ailleurs toujours en cours. Selon les dires, lundi, du secrétaire au Trésor, Scott Bessent, « *plusieurs*

accords » devaient être annoncés « *dans les prochaines 48 heures* ». « *Ma messagerie était pleine de nouvelles propositions des partenaires commerciaux dimanche soir* », a-t-il affirmé. « *Les États-Unis ont convenu qu'il restait encore du temps avant l'entrée en vigueur des droits de douane et espèrent que les deux parties pourraient parvenir à un accord d'ici là grâce à une communication étroite* », a de son côté indiqué la présidence sud-coréenne mardi.

La Corée du Sud, championne de la construction navale après la Chine, promet d'élargir sa coopération dans ce domaine. Le Japon, proche allié de Washington et première source d'investissements étrangers aux États-Unis, pourrait aussi écoper de surtaxes relevées à 25 % malgré des discussions « *franches et approfondies* », selon Tokyo. Donald Trump lui reproche de ne pas ouvrir suffisamment son marché au riz et aux véhicules américains. Un sujet tabou pour le gouvernement du premier ministre, Shigeru Ishiba, qui veut défendre les intérêts des agriculteurs locaux et sera bientôt confronté à une élection périlleuse pour sa majorité.





Un compromis serait proche avec l'Union européenne

Les discussions n'empêchent pas l'Administration Trump de poursuivre son chantage. Malgré sa promesse d'achat de quantités importantes de blé américain, l'Indonésie s'est vue menacer lundi d'une surtaxe de 32 %. La Thaïlande propose un meilleur accès à son marché pour les produits agricoles et industriels américains, et davantage d'achats d'énergie et d'avions aux États-Unis.

Aucun accord n'a encore été officiellement annoncé avec l'Union européenne, le plus grand partenaire commercial bilatéral des États-Unis. Selon des sources proches de l'UE, un compromis serait proche, qui porterait sur des droits de douane américains de 10 % avec des exceptions portant sur l'aéronautique, les

alcools, les produits cosmétiques ou certains équipements médicaux. Une surtaxe de 10 % est « un niveau que l'UE pourrait accepter sans conséquences économiques majeures », évalue Kathleen Brooks, directrice de la recherche chez XTB. En attendant, plus vite un accord avec Washington sera obtenu, mieux ce sera pour l'Europe, car « cela lèvera l'incertitude », a déclaré mardi le commissaire européen à l'Économie, Valdis Dombrovskis. Pas à n'importe quel prix, a averti le ministre allemand des Finances, Lars Klingbeil. Même si l'Allemagne, soucieuse de préserver ses intérêts, au premier rang desquels son industrie automobile, fait partie des plus allants à un compromis. « Si nous ne parvenons pas à un accord commercial équitable avec les États-Unis, l'UE est prête à prendre des contre-mesures », a-t-il déclaré mardi.

Même les rares pays censés avoir conclu un accord avec Washington restent dans le flou. Le pacte signé avec le Royaume-Uni en mai achoppe encore sur l'acier. Celui conclu avec le Vietnam n'est connu que grâce à quelques mots de Trump. Quant à la Chine, cible prioritaire de Trump, les négociateurs américains et chinois se sont accordés mi-juin sur un « cadre général » pour lisser leurs différends commerciaux, laissant le soin à leurs présidents respectifs de le valider. En attendant, Washington impose un taux provisoire de 30 % sur les importations en provenance de Chine. ■



Donald Trump (ici, mardi, à la Maison-Blanche) a publié, lundi, sur son réseau Truth Social le montant de la surtaxe qu'il menace d'appliquer, dès le mois d'août, sur les produits en provenance de 14 pays, essentiellement asiatiques. KEVIN LAMARQUE / REUTERS

